

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	11
PRESENTS :	07
VOTANTS :	07
POUR :	07
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

2023-25

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET  
ANNEXE SEA**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

**Sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Receveur, pour le service S.E.A arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES :	42 610,12€	
RECETTES :	46 436,79€	
Soit un excédent de fonctionnement de		3 826,67 €
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2021		28 952,74 €
Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2022		<b>32 779,41 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES :	6 360,50 €	
RECETTES :	20 832,00 €	
Soit un résultat excédentaire d'investissement		14 471,50 €
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2021		35 835,20 €
Soit un résultat cumulé excédentaire 2022		<b>50 306,70 €</b>

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2022 qui s'établissent comme suit :

DEPENSES : 13 500,00 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 004-210401022-20230323-2023\_25-DE

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 50 306.70 € sera reporté en recettes d'investissement au compte 001
  
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 32 779,41 € sera reporté en recettes de fonctionnement au compte 002

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



-----  
**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 11  
PRESENTS : 07  
VOTANTS : 07  
POUR : 07  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

**2023-26**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET  
ANNEXE DU CAMPING DU BOUAS**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

*Sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune, le conseil municipal après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents et représentés :*

- APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2022 de Monsieur le receveur pour le budget du Bouas comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 365 837,36 €	
RECETTES : 446 987,31 €	
Soit un excédent de fonctionnement de	81 149,95 €
Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2021	- 81 149,95 €
Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2022 de	<b>0,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 70 315,28 €	
RECETTES : 36 031,00 €	
Soit un déficit d'investissement	- 34 284,28 €
Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2021	- 14 831,54 €
Soit un résultat cumulé déficitaire pour l'exercice 2022 de	<b>- 49 115,82 €</b>

*SP*

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 004-210401022-20230323-2023\_26-DE

- **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de - 49 115,82 € sera reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 11  
PRESENTS : 07  
VOTANTS : 07  
POUR : 07  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

2023-27

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET  
ANNEXE DE LA BUVETTE DU LAC**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

*Sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Receveur, pour le service Buvette du Lac arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 11 205,62 €  
RECETTES : 10 320,00 €  
Soit un déficit de fonctionnement de - 885,62 €  
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2021 5 920,84 €  
Soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2022 **5 035,22 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 0 €  
RECETTES : 6 626,00 €  
Soit un excédent d'investissement de 6 626,00 €  
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2021 32 130,32 €  
Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2022 **38 756,32 €**

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 004-210401022-20230323-2023\_27-DE

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement de 38 756,32 € sera reporté en recettes d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 5 035,22 € sera reporté en recettes de fonctionnement au compte 002

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 11  
PRESENTS : 07  
VOTANTS : 07  
POUR : 07  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

**2023-28**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

**Sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2022 de Monsieur le receveur pour le budget principal de la commune comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 951 586,99 €	
RECETTES : 821 880,15 €	
Soit un déficit de fonctionnement de	-129 706,84 €
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2021	751 985,72 €
Une affectation à l'investissement ex 2022 de	-329 128,11 €
Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2022 de	<b>293 150,77 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 279 010,10 €	
RECETTES : 758 101,39 €	
Soit un excédent d'investissement	479 091,29 €
Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2021	- 247 463,11 €
Soit un résultat cumulé excédentaire de	<b>231 628,18 €</b>

AP

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2022 qui s'établissent comme suit :

DEPENSES : 118 910,00 €

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 231 628,18 € sera reporté en recette d'investissement au compte 001.
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 293 150,77 € sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 11  
PRESENTS : 07  
VOTANTS : 08  
POUR :  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

2023-29

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2023**

Madame le Maire,

**PROPOSE** au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations et organismes. :

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :**

➤ **DECIDE** de verser les subventions aux associations suivantes :

ADMR	1 800,00 € vote à l'unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	800,00 € vote à l'unanimité
AMAC	50,00 € vote à l'unanimité
Anciens résistants	60,00 € vote à l'unanimité
FNACA	75,00 € vote à l'unanimité
Les Fondus de l'Ubaye	50,00 € vote à l'unanimité
Les Restos du cœur	150,00 € vote à la majorité
(M. Manuel SICELLO et M. Gérard HERMELIN s'abstiennent)	
Secours Catholique	150,00 € vote à l'unanimité
Croix Rouge	100,00 € vote à la majorité
(M. Manuel SICELLO s'abstient)	
ADSB Ubaye	50,00 € vote à l'unanimité
Solidaritat Ubaye	100,00 € vote à l'unanimité
Les petits Ubayens	500,00 € vote à l'unanimité

-----  
**3 885,00 €**

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 004-210401022-20230321-2023\_29-DE

**Le Conseil Municipal :**

- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif de 2023

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
Maire

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 11  
PRESENTS : 07  
VOTANTS : 08  
POUR : 08  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

2023-30

**OBJET : FONDS VERT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AXE 2  
SECURISATION DE LA FALAISE RUE D'EN HAUT- LE LAUZET-UBAYE**

Madame le Maire,

**INFORME** qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation de la falaise – Rue d'en haut – 04 340 LE LAUZET-UBAYE ;

**INFORME** qu'une étude a été réalisée par le cabinet GEOLITHE pour présenter les différentes possibilités, et que la commune s'oriente sur le choix : variante 2 option 1 ;

**INFORME** que le montant de l'opération est estimé à 207 000.00 € H.T :  
- études et purges, consultation : 17 000.00 €  
- travaux : 190 000.00 €

**INFORME** que l'opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'état au titre du Fonds vert 2023 ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessous, qui, compte tenu des subventions escomptées, pourrait s'établir comme suit :

	Taux de Participation (%)	Montant (euros) H.T
<b>DEPENSES</b>		<b>207 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>165 600,00 €</b>
FONDS VERT 2023	40%	82 800.00 €
FONDS BARNIER	40%	82 800.00 €
Autofinancement	20%	41 400.00 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>207 000.00 €</b>

- **SOLLICITE** le financement de 40 % au titre du Fonds vert 2023 ;
- **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention ;
- **CHARGE** Madame le Maire ou Monsieur le 1er adjoint à signer tous les documents nécessaires et à suivre le dossier ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Général de la Commune 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Agnès PIGNATEL**  
**MAIRE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023 A 11H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 11  
PRESENTS : 07  
VOTANTS : 08  
POUR : 08  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2023.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, Mr Richard FABRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN), M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Martine DOU-CHABAS

**2023-31**

**OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION ET CONFORTEMENT DE LA FALAISE RUE D'EN HAUT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FPRNM module ETECT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour des raisons de sécurité publique de réaliser des travaux de confortement et de sécurisation de la falaise Rue d'en haut ; Elle précise que la Commune a fait réaliser une étude qui a été présentée en séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023.

La Commune peut bénéficier d'une subvention au titre des aides de l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, FPRNM module ETECT (Etude et Travaux ou Equipements de Prévention Contre les Risques Naturels), pour les travaux de sécurisation et de confortement de la falaise Rue d'en haut dont le montant total de l'opération s'élève à 207 000.00 € H.T

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 004-210401022-20230321-2023\_31-DE

Le montant de la subvention de l'Etat au titre du FPRNM s'élève à 82 800 € selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	MONTANT HT	% SUBVENTION	MONTANT SUBVENTION
Etudes consultation purges	17 000.00 €	40 %	6 800.00 €
Travaux de confortement	107 000.00 €	40 %	42 800.00 €
Travaux de Sécurisation	83 000.00 €	40 %	33 200.00 €
Frais de relogement	néant	100 %	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>207 000.00 € ht</b>		<b>82 800.00 €</b>

SUBVENTION ETAT (fonds vert 40 %)	<b>82 800.00 €</b>
PARTICIPATION COMMUNE 20 %	<b>41 400.00 €</b>

Il y a lieu de solliciter cette subvention auprès de l'Etat,

Et d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, FPRNM module ETECT une subvention d'un montant de 82 800.00 € pour les travaux de sécurisation et confortement de la falaise Rue d'en Haut ;

**APPROUVE** le dépôt de demande de subvention

**AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention ;

**DIT** que les crédits seront prévus au budget Général de la commune 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

